

LA PHILOSOPHIE DE P. ENGEL : LA NATURE, LES NORMES ET LA CONNAISSANCE

J.-H. Vollet

(Université de Genève)

On peut très certainement compter l'œuvre de Pascal Engel parmi les contributions les plus importantes de la philosophie française contemporaine à la philosophie analytique, aussi bien par l'ampleur du champ qu'elle recouvre que par les positions originales qu'elle introduit et défend¹. Ce numéro spécial discute un certain nombre de ses thèses au croisement de ses thématiques les plus centrales : la nature, les normes et la connaissance.

P. Engel adopte un programme naturaliste non réductionniste : le domaine normatif est conçu comme irréductible au domaine naturel mais néanmoins dépendant de lui. Plus précisément, les normes dépendent ontologiquement des faits naturels, mais le contenu de ces normes leur est irréductible. Après avoir exposé les principales raisons pour lesquelles P. Engel rejette aussi bien le psychologisme réductionniste que le conventionnalisme et l'antipsychologisme de type platonicien ou frégréen, l'article de Y. Schmitt présente la manière dont P. Engel pense la relation raison et nature dans un cadre évolutionniste : si nos dispositions à accéder aux normes ou à les suivre peuvent s'expliquer en faisant appel à la sélection naturelle, ces normes ne sont pas pour autant soumises aux lois de l'évolution, car elles restent objectives et *a priori*. Schmitt propose deux objections à cette approche. D'une part, dans la mesure où elle ne prétend pas qu'il soit possible de fournir une explication naturelle du contenu des normes, cette approche semble vulnérable au même type d'objection qu'elle adresse à l'antipsychologisme, à savoir, de ne pas réellement parvenir à expliquer la connexion du normatif et du naturel. D'autre part, l'idée que les normes sont constitutives (catégoriques et *a priori*) et conditionnent ainsi les faits naturels semble incompatible avec l'idée qu'elles surviennent sur ces faits. Y. Schmitt suggère qu'une approche téléologique du naturel pourrait être mieux à même de combler le fossé le séparant du normatif.

L'article de J.-M. Chevalier, en interrogeant l'influence de Peirce sur P. Engel, suggère également que le naturalisme non réductionniste proposé par P. Engel reste insuffisant.

1 Pour se convaincre de l'importance de ce travail toujours en cours, voir Pascal Engel, « Pascal Engel. Publications », *Philosophia Scientiæ* [En ligne], vol. 21, n°3, 2017, mis en ligne le 30 octobre 2017, consulté le 09 février 2020 (<http://journals.openedition.org/philosophiascientiae/1311>).

En effet, P. Engel admet que la seule explication naturelle possible relative au domaine normatif concerne nos dispositions à reconnaître ou suivre les normes, plutôt que les normes elles-mêmes. Il manquerait donc à ce naturalisme minimal une métaphysique adaptée, à la manière de Peirce. J.-M. Chevalier note également que même s'il admet le parallélisme de la normativité éthique et de la normativité logique, en rejetant la moralisation des normes cognitives, P. Engel défend bien une position distincte de celle de Peirce.

P. Engel défend également l'idée qu'il y a des normes cognitives ou épistémiques constitutives de la pensée, qui sont celles de la vérité, de la rationalité et de la connaissance. Dans son article, A. Thébert explique pourquoi, selon P. Engel, il faut rejeter l'idée wittgensteinienne d'après laquelle, au fondement de la pensée, il y aurait des certitudes fonctionnant comme des charnières non soumises à l'autorité ou aux règles du jeu de la justification et de la connaissance. D'après P. Engel, ces certitudes ne peuvent tenir lieu de normes épistémiques constitutives, car soit elles sont elles-mêmes évaluables épistémiquement en termes de rationalité, vérité ou connaissance, et elles ne sont pas fondamentales, soit elles ne sont pas évaluables ainsi et on ne voit pas au nom de quoi elles pourraient affecter le domaine épistémique dont elles sont dès lors totalement isolées. Si A. Thébert accorde que les propositions charnières sont épistémiquement évaluables, elle soutient néanmoins que cela n'est pas incompatible avec l'idée qu'au moins certaines d'entre elles, en particulier, que mes sources doxastiques sont fiables, jouent le rôle de norme épistémique fondamentale. Selon elle, tout jugement présuppose ou exprime nécessairement un engagement envers la vérité de cette proposition, même si cela n'implique pas qu'elle fonctionne comme une justification antécédente et indépendante de nos croyances particulières. Entre le néo-dogmatisme mooréen adopté par P. Engel et la conception wittgensteinienne qu'il rejette, A. Thébert suggère ainsi une troisième voie, reidienne.

P. Engel a également introduit et défendu la thèse selon laquelle il faut comprendre la norme de la croyance comme un idéal de la raison, plutôt que comme un devoir ou un bien spécifique de la croyance. L'article de D. Fassio examine cette thèse et montre pourquoi elle semble mieux à même de rendre compte de la manière dont la vérité guide et motive nos croyances. Il répond à certaines objections récemment soulevées par C. McHugh et met en lumière un certain nombre d'avantages que cette conception possède sur la conception alternative proposée par C. McHugh (en particulier, le fait que la notion d'idéal est une notion ordinaire et communément comprise). D. Fassio note cepen-

dant que cette conception doit encore expliquer pourquoi le type de normativité associé aux croyances paraît à bien des égards plus proche d'une normativité de type déontique que d'une normativité fondée sur des idéaux.

A. Logins admet également l'intérêt de comprendre la norme de la croyance comme idéal de la raison. Néanmoins, il remet en question l'idée selon laquelle si le critère de correction de la croyance est la vérité, et la vérité n'admet pas de degrés, alors la correction de la croyance n'admet pas de degrés. Selon A. Logins, il y a de bonnes raisons linguistiques de penser que l'adjectif 'correct' est un adjectif gradable à standards maximaux, et on peut modéliser l'échelle de correction comme une échelle de vraisemblance comprise en termes de distance entre mondes possibles. Admettre que la norme de la croyance doit être explicitée en termes d'idéal qui serait la vérité n'implique donc pas de renoncer, comme le fait P. Engel, à une conception gradable de la correction.

L'idée générale selon laquelle il y a une norme constitutive de la croyance qui est la vérité entre en conflit avec l'idée que les bonnes raisons de croire pourraient être des raisons pratiques ou impliquer des éléments pratiques. Une partie du travail de P. Engel consiste ainsi à défendre l'évidentialisme contre différentes formes de pragmatisme. Dans son article, P. Engel se focalise sur le néo-pragmatisme. Basé sur une conception conséquentialiste ou instrumentaliste de la rationalité, le néopragmatisme assume que les raisons pratiques ou prudentielles sont de bonnes raisons de croire (voire les seules), commensurables ou comparables aux raisons épistémiques, et l'emportant de droit sur ces dernières. Si P. Engel admet qu'il y a des raisons pratiques motivantes de croire, il n'admet pas que ce soient des raisons normatives. En discutant la distinction fondamentale des raisons basées sur le contenu de l'attitude et des raisons basées sur les conséquences d'adopter l'attitude, et en rappelant un certain nombre de traits qui distinguent raisons épistémiques et raisons pratiques, il soutient que les exemples typiques du néopragmatiste montrent seulement que ces deux types de raison interagissent. Si cette interaction peut conduire à négliger un type de raison, elle n'implique pas comparaison ou intégration. La différence structurelle entre rationalité épistémique et pratique en montre d'ailleurs l'impossibilité. Enfin, lorsqu'il soutient que ce qu'on doit croire au sens fonctionnel (et non normatif) peut être déterminé par des raisons pratiques, le néopragmatisme faible n'est en fait pas incompatible avec l'évidentialisme. Quant au pragmatisme robuste, il se méprend également en pensant que l'évidentialiste doit rejeter l'idée qu'il y a des raisons pratiques (non normatives) susceptibles de motiver les croyances.

Selon la thèse dite de l'« empiètement pragmatique », des éléments pratiques sont toujours impliqués dans la connaissance et la justification des croyances. M. Sarzano reprend la question posée par P. Engel de savoir s'il s'agit d'une forme de pragmatisme. Elle distingue, d'une part, le pragmatisme des raisons d'après lequel les raisons de croire sont nécessairement, ou peuvent être, des raisons pratiques et, d'autre part, le pragmatisme des seuils d'après lequel le niveau de données requis pour former une croyance varie relativement aux facteurs pratiques. Elle soutient que si le pragmatisme est compris au premier sens, alors la thèse de l'empiètement pragmatique n'est pas une thèse pragmatiste.

L'article de J.-H. Vollet aborde également la question de l'empiètement pragmatique ou « impurisme ». D'après lui, la position que P. Engel adopte est intégralement puriste. Elle proposerait en effet d'expliquer les cas impliquant une variation de facteurs pratiques, que l'impuriste invoque en faveur de sa thèse, en distinguant les bonnes raisons de croire – les raisons épistémiques – et les raisons pratiques de former des croyances (ces dernières n'étant pas des raisons justifiant les croyances). Selon J.-H. Vollet, cette approche se heurte néanmoins à une objection : dans la mesure où elle admet qu'on peut croire que p sans agir comme si p , elle n'est pas suffisante pour expliquer l'impact des facteurs pratiques sur la connaissance, car elle n'explique pas pourquoi le sujet aurait une raison ou une motivation à ne pas former sa croyance dans les cas à forts enjeux.

L'article suivant, de G. Tuzet, aborde la question de la dimension pratique de la vérité et de la justification de nos croyances dans la perspective de l'éthique de la croyance et de la responsabilité doxastique. Il suggère, dans un premier temps, que la dichotomie fait et valeur peut permettre de comprendre le fait qu'avoir des croyances vraies a de la valeur. À la différence de P. Engel, néanmoins, G. Tuzet admet que la justification de la croyance a une dimension pratique et que si la vérité a une valeur épistémique, elle a également une valeur pratique qui en est totalement indépendante. Selon G. Tuzet, cela permet de distinguer clairement une éthique de l'enquête et une éthique de la croyance, distinction que P. Engel accorde entièrement par ailleurs.

L'approche de la responsabilité doxastique défendue par P. Engel est l'objet de l'article de M. van Loon. Il semble clair que nous n'avons pas de contrôle direct de nos croyances. Si certains en concluent que nous n'en sommes pas responsables, d'autres interrogent l'idée selon laquelle la responsabilité supposerait le contrôle direct ou volontaire. Une approche de type kantien propose l'idée selon laquelle la responsabilité ne requiert qu'une forme de contrôle compris comme autonomie ou agentivité, à son tour en-

tendue comme capacité à donner des raisons pour ses actions et croyances et à accéder à ses raisons par la réflexion. Pour P. Engel, cette notion d'agentivité ne peut avoir qu'un sens métaphorique lorsqu'on l'applique aux croyances. La responsabilité doxastique ne requiert que le fait de posséder la capacité à reconnaître son état mental comme une croyance et à être sensible à la norme de la croyance. M. van Loon montre que ces conditions minimales permettent de distinguer les cas de duperie de soi et les cas de délire, et que ces cas diffèrent également quant au caractère blâmable des croyances du sujet. Selon elle, les conditions minimales proposées par P. Engel capturent donc adéquatement la notion de responsabilité pertinente pour l'évaluation des croyances.

Ce numéro s'achève sur trois articles à consonance plus métaphysique. B. Gaultier pose la question du mode de connaissance des essences. Alors que certains philosophes admettent que l'élucidation ou analyse conceptuelle suffit à donner accès à la nature des choses, l'enquête empirique ne servant, au mieux, qu'à déterminer quelles sont les choses qui existent dans notre monde, d'autres, dont P. Engel, adoptent un cadre plus proche du naturalisme, d'après lequel les essences des choses ne peuvent être véritablement connues que par l'investigation scientifique. L'analyse conceptuelle ne pourrait jouer qu'un rôle de guide. Selon B. Gaultier, si l'essence des choses matérielles (comme l'or) ne semble en effet pas pouvoir être connue autrement que par une enquête empirique, il en va différemment des essences des choses immatérielles (comme les croyances ou connaissances). Il faut donc remettre en question le présupposé partagé par ces conceptions antagonistes selon lequel une même épistémologie devrait gouverner les différents types d'essences.

K. Mulligan s'intéresse d'un point de vue ontologique à la thèse de "la connaissance d'abord" que P. Engel adopte en partie. Après avoir distingué la connaissance comme état ou disposition et la prise de connaissance comme épisode, K. Mulligan considère l'idée selon laquelle la connaissance comme épisode pourrait être première (au sens disjonctiviste) sans que la connaissance comme état ne le soit. D'après cette approche, l'état de connaissance que p serait une forme de croyance que p , et plus précisément une attitude de croyance fondée dans une prise de connaissance. La notion de fondation s'entend ici au sens kripkéen d'une nécessité de l'origine reliant un certain état à un certain épisode.

Finalement, l'article de C. Tiercelin aborde une question sur laquelle P. Engel s'est penché à de nombreuses reprises, celle du vague. Après avoir rappelé les trois principales conceptions du vague – sémantique, épistémique, ontique – C. Tiercelin montre en

quoi, en dépit du fait qu'il nous manque une analyse satisfaisante de la notion d'objet vague, cette dernière ne se laisse pas aisément éliminer. La thèse qu'il y a des objets vagues doit cependant être distinguée de la thèse, défendue notamment par Peirce, d'après laquelle la réalité est vague. C. Tiercelin note finalement que cette dernière thèse doit se distinguer de celle, moins forte, d'après laquelle la réalité est indéterminée.

Pour clore cet éditorial, je tiens à remercier vivement les auteurs qui ont contribué à ce numéro ainsi que les nombreux relecteurs anonymes qui ont grandement participé à la qualité de ses articles. Je remercie également P. Ducray qui m'a proposé de le coordonner et qui a suivi ce projet attentivement depuis son commencement jusqu'à son terme².

2 Le travail sur ce numéro a également bénéficié de l'aide du Fonds National Suisse dans le cadre du projet « Rationalité et réflexion » (n° 178039).